

COI Focus

TERRITOIRE PALESTINIEN – GAZA

Retour des Palestiniens

21 octobre 2022 (mise à jour)

Cedoca

Langue de l'original : français

DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

Table des matières

Liste des sigles utilisés.....	3
Introduction	4
1. Conditions d'accès à la bande de Gaza	5
1.1. Documents requis.....	5
1.2. Arrivée au Caire	6
1.3. Traversée du nord du Sinaï	8
1.4. Poste-frontière de Rafah	11
2. Organisation du retour depuis la Belgique.....	14
2.1. Procédure	14
2.2. Données chiffrées	15
Résumé	16
Bibliographie	17

Liste des sigles utilisés

AFP	Agence France-Presse
AP	Autorité palestinienne
CARIM	Consortium for Applied Research on International Migration
CGRA	Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides
CISR	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
COI	Country of Origin Information
DIS	Danish Immigration Service
EUBAM	European Union Border Assistance Mission
Fedasil	Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
FMR	Forced Migration Review
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HRW	Human Rights Watch
ICA	Israeli Civilian Administration
ITIC	Meir Amit Intelligence and Terrorism Information Center
MEE	Middle East Eye
MEMO	Middle East Monitor
NIA	National Intelligence Agency
OCHA-oPt	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Occupied Palestinian Territories
OE	Office des étrangers
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
PCHR	Palestinian Centre for Human Rights
PdS	Province du Sinäï
SPF	Service public fédéral
UK	United Kingdom
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNRWA	United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East
USDOS	United States Department of State

Introduction

Pour retourner dans la bande de Gaza depuis un pays-tiers, un Palestinien doit voyager vers Le Caire puis emprunter, sur une distance d'environ 400 km dans le gouvernorat du Sinaï Nord, la route qui relie la capitale égyptienne à la ville frontalière de Rafah. Dans une première partie, le rapport examine avec quels documents et dans quelles conditions un Palestinien peut retourner dans sa région d'origine. Il fournit dans une deuxième partie les informations disponibles sur les retours opérés en collaboration avec les autorités belges.

Les conditions de sécurité dans le nord du Sinaï en Egypte ne sont pas traitées dans ce rapport ; elles font l'objet d'un COI Focus spécifique intitulé *Egypte. Situation sécuritaire dans le nord du Sinaï*, publié le 21 octobre 2022¹.

Ce document a été rédigé sur base des informations publiques disponibles : des rapports d'organisations internationales - en particulier un rapport publié par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés en mars 2022 -, ceux de centres européens de documentation en matière d'asile et de migration - notamment un rapport du Service d'immigration danois publié en juin 2019 et contenant des entretiens de diverses organisations en Palestine - et des articles de presse. Le Cedoca a également pris contact avec l'organisation israélienne Gisha², l'Office des étrangers, l'Organisation internationale pour les migrations et avec un diplomate palestinien.

Ce COI Focus est une mise à jour d'un rapport publié le 3 septembre 2020. Le Cedoca a clôturé la recherche le 11 octobre 2022.

¹ CGRA, 21/10/2022, [url](#)

² Gisha est une organisation israélienne fondée en 2005, dont le but est de protéger la liberté de mouvement des Palestiniens, en particulier les résidents de Gaza. Gisha, s.d., [url](#)

1. Conditions d'accès à la bande de Gaza

En raison des restrictions imposées par les Israéliens sur la liberté de mouvement au passage frontalier d'Erez entre Israël et la bande de Gaza (passage réservé aux Palestiniens qui disposent d'un permis pour travailler ou faire du commerce sur le territoire israélien, à ceux qui ont un visa de transit vers la Jordanie ainsi qu'à certains cas médicaux³), le seul point de passage accessible aux Gazaouis pour entrer et sortir de la bande de Gaza est le poste-frontière de Rafah, situé sur la ligne de frontière internationale entre l'Égypte et la bande de Gaza⁴. Pour s'y rendre, un Palestinien doit entrer sur le territoire égyptien puis emprunter, sur une distance d'environ 400 km, la route qui relie la capitale égyptienne à la ville frontalière de Rafah, via Al-Qantara pour la traversée du canal de Suez et la ville d'El-Arish, chef-lieu du gouvernorat du Sinaï Nord⁵.

Un Gazaoui qui entre dans la bande de Gaza depuis l'étranger doit utiliser le même passage frontalier que celui qu'il a emprunté pour sortir du territoire⁶. Des exceptions sont parfois acceptées par les autorités israéliennes, lorsque le passage de Rafah est fermé et que l'accès est demandé pour des raisons humanitaires⁷.

1.1. Documents requis

Selon l'organisation non gouvernementale (ONG) israélienne Gisha - Legal Center for Freedom of Movement, « [a]ccording to the Egyptian authorities only Gaza residents are allowed to enter through the Rafah Border Crossing »⁸. C'est également ce qu'explique la journaliste Jamal Hebh dans le magazine israélien +972 : « Entry via Egypt is prohibited to everyone except Gaza residents, international aid workers, journalists, and diplomats. If you do not have a Gaza hawiyya (ID)⁹, do not expect to be allowed in through there »¹⁰.

Les Palestiniens autorisés à retourner dans la bande de Gaza après un séjour à l'étranger sont ceux qui disposent d'une carte d'identité (*hawiyya* en arabe) et d'un titre de voyage délivrés par l'Autorité palestinienne (AP) parce qu'ils ont - eux-mêmes, leur père ou leur grand-père - été recensés par l'administration israélienne en 1967 et ont reçu un numéro d'identité israélien. Ils sont considérés comme des résidents légaux des Territoires palestiniens¹¹. Un numéro d'identité leur a été attribué à la naissance. Composé de neuf chiffres, il figure sur la carte d'identité, le passeport et sur d'autres documents délivrés par l'AP¹². En cas de perte des documents d'identité, la mission de Palestine est en mesure de retrouver le numéro d'identité d'une personne¹³.

En principe, c'est le passeport palestinien en cours de validité qui est exigé pour retourner dans la bande de Gaza¹⁴. Ce document n'est délivré par l'AP qu'aux résidents palestiniens précités, qui

³ France 24, 21/11/2021, [url](#)

⁴ OCHA-oPt, 13/02/2014, [url](#)

⁵ OCHA-oPt, 08/10/2018, [url](#)

⁶ ICA Judea and Samaria via Gisha, 12/2012, [url](#) ; DIS, 21/06/2019, p. 81, [url](#)

⁷ DIS, 21/06/2019, pp. 60-61, [url](#)

⁸ DIS, 21/06/2019, p. 62, [url](#)

⁹ Il s'agit de la carte d'identité palestinienne.

¹⁰ +972 (Hebh J.), 26/08/2022, [url](#)

¹¹ UNHCR, 03/2022, p. 24, [url](#) ; mission de Palestine à Bruxelles, courrier électronique, 25/07/2011 ; mission de Palestine à Bruxelles, entretien téléphonique, 20/01/2015 ; FMR (Shiblak A.), 08/2006, [url](#) ; Chatham House (Shiblak A.), 02/2009, [url](#) ; CARIM (Khalil A.), 2008, p. 2, [url](#) ; UK Home Office, 15/05/2012, [url](#)

¹² Mission de Palestine à Bruxelles, courrier électronique, 25/07/2011 ; mission de Palestine à Bruxelles, entretien téléphonique, 20/01/2015 ; FMR (Shiblak A.), 08/2006, [url](#) ; Chatham House (Shiblak A.), 02/2009, [url](#) ; CARIM (Khalil A.), 2008, p. 2, [url](#) ; UK Home Office, 15/05/2012, [url](#)

¹³ Mission de Palestine à Bruxelles, courrier électronique, 24/04/2017 ; consulat général de Belgique à Jérusalem, courrier électronique, 24/04/2017

¹⁴ DIS, 21/06/2019, pp. 54, 70, 78, [url](#)

disposent d'une carte d'identité assortie d'un numéro d'identité. Le passeport peut être demandé depuis l'étranger auprès d'une représentation palestinienne¹⁵. Accomplir cette procédure via une représentation palestinienne à l'étranger peut prendre un certain temps (obstacles politiques ou administratifs éventuels, manque de professionnalisme de certains bureaux, long processus d'envoi) d'après l'ONG palestinienne de défense des droits de l'homme Al-Haq. En vue d'accélérer le processus, un Palestinien à l'étranger peut mandater un proche en Cisjordanie pour introduire sa demande de passeport sur place et le réceptionner pour lui¹⁶.

Les Palestiniens qui ont quitté Gaza illégalement ou qui n'ont pas de passeport peuvent retourner dans la bande de Gaza mais ils devront prouver qu'ils sont des résidents gazaouis au moyen de leur carte d'identité originale, d'une copie de cette dernière ou de leur numéro d'identité unique¹⁷. L'Égypte refuse l'entrée à Rafah des Palestiniens qui n'ont pas de carte d'identité délivrée par l'AP ou de passeport indiquant la résidence à Gaza¹⁸.

Le passeport palestinien « 00 » ou « à usage externe seulement », qui ne comporte pas de numéro d'identité unique et est délivré par l'AP sans accord israélien dans le seul but de permettre à des Palestiniens qui n'ont pas été recensés en 1967 de voyager, ne donne pas accès à la bande de Gaza via l'Égypte ou Israël car il n'est pas reconnu par Israël, l'Égypte et la Jordanie¹⁹. La carte d'identité bleue, délivrée par les autorités du Hamas à Gaza aux personnes qui y résident illégalement aux yeux des autorités israéliennes, ne permet pas non plus d'entrer légalement à Gaza ou de quitter ce territoire²⁰.

L'enregistrement d'un réfugié par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East, UNRWA) ne confère à ce dernier aucun droit quant à l'entrée ou la sortie du territoire où il réside. L'organisation explique : « UNRWA is not mandated to pronounce on whether an individual is a national of any country and does not operate as a civil registry office »²¹.

1.2. Arrivée au Caire

En principe, l'embarquement des Palestiniens porteurs des documents précités dans un avion de la compagnie EgyptAir à destination du Caire a lieu lorsque l'accès égyptien au passage frontalier de Rafah est ouvert²². Il est arrivé, d'après al-Haq, que des voyageurs palestiniens attendent au Caire l'ouverture du passage pendant plusieurs jours ou semaines^{23,24}.

Les informations concernant les jours d'ouverture du poste-frontière à Rafah sont disponibles dans les médias et sur les réseaux sociaux²⁵.

Selon une agence internationale interrogée par le Danish Immigration Service (DIS), les autorités égyptiennes informent l'Autorité générale des frontières et des passages (police des frontières de l'AP)

¹⁵ DIS, 21/06/2019, p. 8, [url](#) ; mission de Palestine à Bruxelles, courriers électroniques, 25/07/2011, 10/08/2011, 10/10/2011 ; mission de Palestine à Bruxelles, entretien téléphonique, 02/08/2016 ; DIS, 21/06/2019, p. 82, [url](#)

¹⁶ DIS, 21/06/2019, p. 55, [url](#)

¹⁷ Lifos, Migrationsverket, 20/02/2015, [url](#) ; DIS, 21/06/2019, p. 54, [url](#)

¹⁸ UNHCR, 03/2022, p. 30, [url](#)

¹⁹ DIS, 21/06/2019, p. 55, [url](#)

²⁰ UNHCR, 03/2022, p. 25, [url](#) ; Euro-Med Monitor, 28/03/2021, pp. 23-24, [url](#)

²¹ UNHCR, 03/2022, p. 25, [url](#) ; UNRWA, 06/10/2021, [url](#)

²² DIS, 21/06/2019, p. 62, [url](#)

²³ DIS, 21/06/2019, p. 54, [url](#)

²⁴ Le passage de Rafah est ouvert la plupart du temps depuis mai 2018, à l'exception des fermetures liées au Covid-19 (voir point 1.4.). Comme l'explique une organisation internationale dont le nom n'est pas précisé, lorsque le passage était fermé, les voyageurs devaient attendre sa réouverture à l'aéroport du Caire ou du côté égyptien de la frontière à Rafah, ou ils devaient rebrousser chemin. Voir DIS, 21/06/2019, p. 77, [url](#)

²⁵ Mission de Palestine, entretien, Bruxelles, 16/02/2017

et les autorités de facto de Gaza de l'ouverture ou de la fermeture du poste frontalier²⁶. Ces dernières relaient également ces informations sur leurs sites web²⁷.

Les exigences des autorités égyptiennes en matière de visa diffèrent en fonction du type d'accès des voyageurs palestiniens au territoire égyptien. Selon les sources consultées, le transit des voyageurs de l'aéroport du Caire à Rafah dans le cadre d'un convoi sécurisé ne nécessite pas de visa²⁸, alors que l'entrée sur le sol égyptien, pour y passer quelques jours et notamment pour se rendre par ses propres moyens à Rafah, requiert un visa²⁹.

Un diplomate palestinien interrogé par le Cedoca en 2017 a expliqué que les voyageurs en transit sont accueillis à l'aéroport du Caire par du personnel de l'ambassade de Palestine en Egypte et qu'ils passent une nuit dans le sous-sol de l'aéroport avant d'être embarqués le lendemain matin dans des bus à destination de Rafah. Le transit s'effectue via un convoi sécurisé qui est accompagné par la police égyptienne³⁰.

D'après le HCR, les voyageurs palestiniens, à leur arrivée au Caire, sont emmenés dans une zone de transit spécifique de l'aéroport, où ils attendent que leur transfert soit organisé. La zone d'attente est décrite comme manquant de services adéquats, en particulier pour les personnes âgées, les enfants et les personnes souffrant de problèmes de santé ou d'un handicap. Il peut arriver que l'attente dure plusieurs jours, en fonction du nombre de voyageurs et de l'ouverture ou non du poste frontalier à Rafah³¹. La police égyptienne conserve les passeports durant le transfert et les rend aux voyageurs à l'arrivée au poste de Rafah. Les personnes vulnérables, âgées ou en mauvaise santé qui ne sont pas en mesure de patienter à l'aéroport reçoivent un permis les autorisant à entrer librement sur le sol égyptien et à voyager par leurs propres moyens, d'après le HCR³².

Le convoi sous escorte du Caire à Rafah est payant³³ ; selon Gisha, il coûtait 300 livres égyptiennes (environ 15 dollars) en février 2022. A ce prix, s'ajoutaient les frais suivants à payer du côté égyptien : 305 livres égyptiennes (environ 16 dollars) de contrôle au passage frontalier, 15 livres égyptiennes (environ 0,75 dollars) pour des timbres, 30 livres égyptiennes (environ 1,5 dollar) de tickets de bus pour entrer à Gaza, 10 livres égyptiennes (environ 0,5 dollar) pour le chargement des bagages dans le bus et 400 livres égyptiennes (environ 20 dollars) de chargement et de transport des bagages pendant la traversée du passage frontalier égyptien³⁴. Une journaliste palestinienne ayant voyagé par ses propres moyens vers Rafah indique avoir dû acheter un visa pour 35 dollars au lieu des 25 annoncés sur le timbre³⁵.

A certaines conditions, il est possible pour les voyageurs palestiniens de ne pas se joindre au convoi sécurisé et de se rendre à Gaza par leurs propres moyens, en affrétant un taxi par exemple. Ils doivent pour cela se voir délivrer un visa égyptien.

Selon un diplomate palestinien, cette possibilité existe pour les enfants, les femmes et les hommes âgés de plus de 40 ans, lesquels peuvent se rendre à Gaza hors convoi sans visa égyptien. Les hommes âgés de moins de quarante ans doivent par contre obtenir un visa ou une autorisation spéciale avant d'embarquer pour le Caire. L'autorisation spéciale peut être obtenue soit à l'ambassade d'Egypte de

²⁶ DIS, 21/06/2019, p. 77, [url](#)

²⁷ Autorités de facto dans la bande de Gaza, ministère de l'Intérieur [site web], [url](#) ; AP, Autorité générale des frontières et des passages [site web], [url](#)

²⁸ DIS, 21/06/2019, p. 77, [url](#) ; UNHCR, 03/2022, p. 30, [url](#) ; diplomate palestinien, entretien téléphonique, 14/09/2022

²⁹ DIS, 21/06/2019, p. 77, [url](#) ; UNHCR, 03/2022, pp. 30-31, [url](#)

³⁰ Mission de Palestine, entretien, Bruxelles, 16/02/2017

³¹ UNHCR, 03/2022, p. 30, [url](#)

³² UNHCR, 03/2022, pp. 30-31, [url](#)

³³ Diplomate palestinien, entretien téléphonique, 14/09/2022 ; UNHCR, 03/2022, p. 30, [url](#)

³⁴ UNHCR, 03/2022, p. 30, [url](#)

³⁵ +972 Magazine (Hebh J.), 26/08/2022, [url](#)

leur pays de résidence, soit par l'intermédiaire de Palestiniens qui organisent informellement et moyennant rétribution la coordination avec les autorités égyptiennes. Sans cette pré-autorisation ou sans visa, les hommes âgés de moins de quarante ans sont obligés de rentrer à Gaza dans le convoi escorté par les forces de sécurité égyptiennes³⁶. Ces informations sont confirmées par Gisha qui parle d'un « pre-arrival visa »³⁷.

D'après une agence internationale dont le nom n'est pas communiqué par la source, les hommes palestiniens âgés de 16 à 40 ans sont toujours emmenés à Rafah dans un convoi sous escorte, car ils ne sont jamais autorisés à séjourner en Egypte. Il est, selon cette source, plus facile généralement pour les hommes âgés de plus de 60 ans d'obtenir un visa³⁸.

Selon des informations du HCR de mars 2022, les individus qui veulent entrer en Egypte (et pas seulement y transiter), y compris les Palestiniens qui veulent voyager par eux-mêmes jusque Rafah, doivent obtenir un visa. Les femmes, les enfants et les hommes de plus de 40 ans (ou de 50 ans selon une source) peuvent demander ce visa dans une ambassade avant leur départ ou à leur arrivée à l'aéroport du Caire, pour un coût de 25 dollars. Les hommes palestiniens âgés de 18 à 40 ans (ou 50 ans selon une source) doivent obtenir une pré-autorisation (habilitation de sécurité) auprès d'une ambassade égyptienne avant de demander un visa³⁹.

Il est possible d'entrer en Egypte et de voyager vers Rafah en payant les services de voyage VIP proposés par la société privée égyptienne Hala⁴⁰, laquelle organise la coordination avec les services de sécurité égyptiens et met à disposition de ses clients un véhicule. Le prix s'élève de 500 à 700 dollars pour le trajet du Caire à Rafah selon un diplomate palestinien⁴¹ et à 700 dollars selon Gisha⁴². Comme l'explique The New Arab, « [d]espite the controversy this chutzpah of offering Gazan passengers a non-humiliating experience in return for what considered astronomical fees relative to Gaza's compromised economy, the Hala company is openly thriving and marketing itself heavily »⁴³.

1.3. Traversée du nord du Sinaï

La distance entre Le Caire et Rafah est évaluée à 450 km par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Occupied Palestinian Territories, OCHA-oPt)⁴⁴, à 380 km par France 24⁴⁵ et à 360 km par Google Maps⁴⁶. Les témoignages font état d'une durée de voyage aléatoire, allant de plus de douze heures à quatre jours⁴⁷. Le voyage ne peut se faire qu'en journée pour des raisons de sécurité et les bus comme les taxis doivent s'arrêter à de multiples postes de contrôle militaires : le média Middle East Eye (MEE) en comptait jusqu'à 36

³⁶ Diplomate palestinien, entretien téléphonique, 14/09/2022

³⁷ DIS, 21/06/2019, p. 62, [url](#)

³⁸ DIS, 21/06/2019, p. 77, [url](#)

³⁹ UNHCR, 03/2022, pp. 30-31, [url](#)

⁴⁰ La société Hala se présente comme une entreprise fournissant des services de voyage et de tourisme et un service VIP de transport de passagers au poste-frontière de Rafah, [traduction] « de la meilleure manière, avec les moyens de transport les plus récents et avec un niveau de service élevé ». Son siège est situé à Nasr City au Caire. HalaTravel [Facebook profile], s.d., [url](#)

⁴¹ Diplomate palestinien, entretien téléphonique, 14/09/2022

⁴² Gisha, entretien vidéo, 20/09/2022

⁴³ The New Arab (Shehada M.), 22/08/2019, [url](#)

⁴⁴ OCHA-oPt, 08/10/2018, [url](#)

⁴⁵ France 24, 21/11/2021, [url](#)

⁴⁶ Mapa GISrael via Google Maps, 23/09/2022, [url](#). Le trajet estimé est approximatif.

⁴⁷ OCHA-oPt, 08/10/2018, [url](#) ; MEE (Kaamil A.), 21/11/2018, [url](#) ; Mondoweiss (Moussa E.), 30/07/2021, [url](#) ; Le Monde (Imbert L.), 10/08/2022, [url](#) ; +972 Magazine (Hebh J.), 26/08/2022, [url](#) ; France 24, 21/11/2021, [url](#) ; MEMO, 19/08/2021, [url](#)

en novembre 2018, à une période où le conflit dans le Sinaï était intense⁴⁸. En août 2022, une journaliste en décomptait plus de 15 entre le canal de Suez et la ville d'El-Arish⁴⁹.

Les conditions de sécurité dans la région du nord du Sinaï font l'objet d'un COI Focus spécifique publié le 21 octobre 2022. Il indique au sujet des voyageurs palestiniens en transit :

« Le Cedoca n'a pas trouvé dans les sources consultées d'information rapportant des faits de violence ayant ciblé des voyageurs palestiniens en transit dans le nord du Sinaï pour accéder au Caire et inversement. Le seul évènement rapporté remonte à août 2015, date à laquelle des Palestiniens ont été kidnappés en Egypte, à proximité du poste-frontière de Rafah qu'ils venaient de quitter en bus, par des hommes armés non identifiés. Les quatre hommes, qui étaient membres de la branche armée du Hamas, les brigades Al-Qassam, ont été enlevés par les services de sécurité égyptiens. Ils ont été libérés en février 2019 suite à des pourparlers entre le gouvernement égyptien et le Hamas. Le 17 août 2017, un commandant de la branche armée du Hamas a été tué à Rafah dans un attentat-suicide commis par un djihadiste affilié à l'EI »^{50,51}.

La fermeture pour raisons de sécurité du pont sur le canal de Suez à El Qantara force depuis 2013 les voyageurs à embarquer sur un ferry. Des contrôles incluant l'inspection des bagages ont lieu à plusieurs reprises avant et après la traversée du canal, jusqu'au poste de Rafah où des contrôles identiques sont effectués⁵². Le 30 juin 2022, les autorités égyptiennes ont annoncé des aménagements sur le trajet, évoquant un transport via des bus « bien équipés » et « à un prix raisonnable » (environ 35 dollars) via un tunnel construit sous le canal à Ismaïlia, qui éviterait l'embarquement sur le ferry et la longue attente au poste de contrôle qui le précède⁵³. Selon Gisha, cette mesure n'avait pas encore été implémentée sur le terrain en septembre 2022⁵⁴. De nombreux voyageurs doivent passer la nuit à El-Arish, dormant dans leur voiture au checkpoint sans la moindre commodité ou dans une chambre d'hôtel si le personnel de sécurité les autorise à entrer dans la ville⁵⁵. Selon un diplomate palestinien, l'arrêt d'une nuit à El-Arish est systématique lorsque les personnes choisissent de voyager par leurs propres moyens⁵⁶.

Les voyageurs, dont certains qualifient le transit en Egypte d'« infernal » et d'« indigne »⁵⁷, attribuent la longueur du voyage à la multiplicité des contrôles de sécurité et des fouilles et au comportement des membres des services de sécurité égyptiens. Sont pointés : l'attitude méprisante du personnel envers tous les voyageurs, de l'excès de zèle et des abus de pouvoir durant les fouilles humiliantes qui jalonnent le trajet (confiscation de cadeaux, parfums, objets électroniques), l'absence de sanitaires et de services aux endroits où l'attente est la plus longue, la vétusté et la saleté des locaux du côté égyptien du poste frontalier de Rafah et la crainte des voyageurs d'être renvoyés au Caire en cas de protestation⁵⁸. Trois lieux où l'attente est particulièrement longue sous la chaleur et sans accès à des commodités (toilettes, accès à des boissons, salle d'attente propre) sont cités : le poste de contrôle

⁴⁸ MEE (Kaamil A.), 21/11/2018, [url](#) ; The Christian Science Monitor, 25/05/2018, [url](#)

⁴⁹ +972 Magazine (Hebh J.), 26/08/2022, [url](#)

⁵⁰ CGRA, 21/10/2022, [url](#)

⁵¹ AA, 28/02/2019, [url](#) ; Mada Masr, 24/02/2019, [url](#) ; I24 News, 17/08/2017, [url](#)

⁵² OCHA-oPt, 08/10/2018, [url](#) ; MEE (Kaamil A.), 21/11/2018, [url](#)

⁵³ The New Arab, 30/06/2022, [url](#)

⁵⁴ Gisha, entretien vidéo, 20/09/2022

⁵⁵ MEE (Kaamil A.), 21/11/2018, [url](#)

⁵⁶ Diplomate palestinien, entretien téléphonique, 14/09/2022

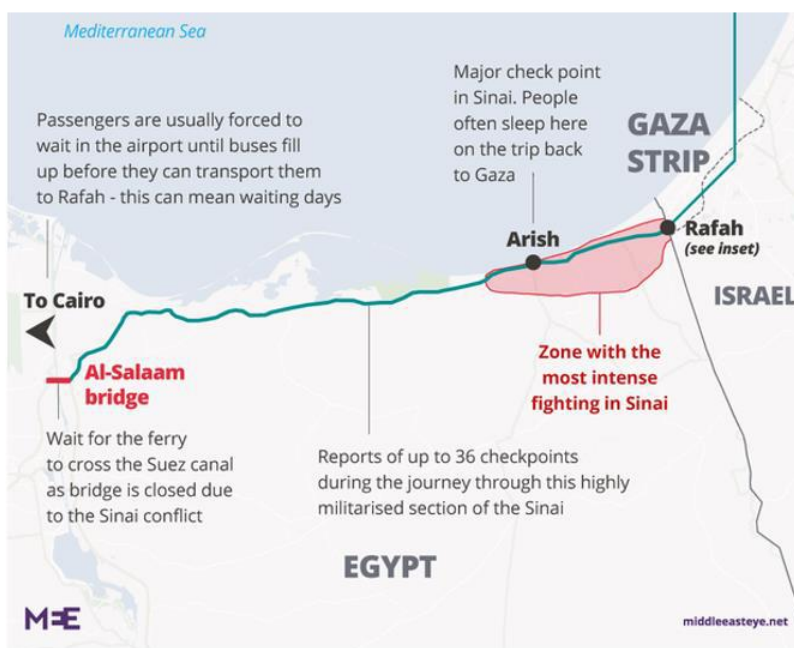
⁵⁷ UNHCR, 03/2022, p. 31, [url](#) ; Gisha, entretien vidéo, 20/09/2022

⁵⁸ Un témoin cite l'exemple d'un Palestinien provenant de Belgique, à qui ont été confisqués plusieurs iPhones qu'il ramenait pour sa famille à Gaza. Ses protestations ont coupé court à son voyage. Mondoweiss (Moussa E.), 30/07/2021, [url](#)

précédant l'embarquement sur le ferry pour traverser le canal de Suez, celui situé à l'extérieur de la ville d'El-Arish et le poste frontalier de Rafah du côté égyptien⁵⁹.

Le comportement méprisant des services égyptiens viserait selon certaines sources à dissuader les voyageurs palestiniens d'organiser leur voyage par leurs propres moyens pour les inciter à acheter des services de voyage VIP. Ces derniers sont proposés à des coûts élevés par l'agence Hala qui, liée au gouvernement et aux services de sécurité égyptiens, profiterait du siège dans le nord du Sinaï pour engranger des bénéfices. Certains contrôles et fouilles sont évités aux clients et les conditions de voyage sont plus confortables. Du côté égyptien de Rafah, une salle d'attente neuve, équipée d'air conditionné, de fauteuils et d'un service de boissons, leur est réservée⁶⁰. L'économiste palestinien Omar Shaban qualifie le *business* frontalier à Rafah de « big money maker »⁶¹.

Selon une journaliste palestinienne, l'attente des voyageurs « non VIP » du côté égyptien du poste de Rafah peut durer jusqu'à douze heures, dans des conditions très pénibles : « The border hall looked like a snapshot from the past, with filthy floors, no trash can in sight, ancient computers, and electricity that cut off every few minutes. In the prayer room there was actual shit on the floor, while the ceiling looked like it was about to collapse on you »⁶².



Trajet de Gaza au canal de Suez⁶³

⁵⁹ MEE (Kaamil A.), 21/11/2018, [url](#) ; Mondoweiss (Moussa E.), 30/07/2021, [url](#) ; Le Monde (Imbert L.), 10/08/2022, [url](#) ; +972 Magazine (Hebh J.), 26/08/2022, [url](#) ; France 24, 21/11/2021, [url](#) ; MEMO, 19/08/2021, [url](#)

⁶⁰ +972 Magazine (Hebh J.), 26/08/2022, [url](#)

⁶¹ France 24, 21/11/2021, [url](#)

⁶² +972 Magazine (Hebh J.), 26/08/2022, [url](#)

⁶³ MEE (Kaamil A.), 21/11/2018, [url](#)

1.4. Poste-frontière de Rafah

Le poste-frontière de Rafah est situé sur la ligne de frontière internationale entre l’Egypte et la bande de Gaza. Il s’agit du seul point de passage des Gazaouis depuis et vers l’extérieur⁶⁴. Israël n’exerce aucun contrôle sur ce passage, qui est administré d’un côté par l’Egypte et de l’autre par les autorités du Hamas⁶⁵.

Jusqu’en septembre 2005, date du désengagement israélien de la bande de Gaza, le passage frontalier était administré par les autorités aéroportuaires israéliennes. Il a ensuite été supervisé jusqu’en juin 2007 par l’European Union Border Assistance Mission (EUBAM) Rafah⁶⁶, puis pendant plus de dix ans par les autorités du Hamas⁶⁷. De novembre 2017 au 6 janvier 2019, la gestion des passages frontaliers a été administrée formellement par l’AP⁶⁸. Cette dernière a retiré son personnel du passage frontalier affirmant que le Hamas faisait obstruction au travail de ses employés⁶⁹. Depuis le 6 janvier 2019, les autorités de facto du Hamas exercent à nouveau une pleine autorité sur le passage frontalier. Le Cedoca n’a pas trouvé parmi les sources consultées d’information relative à des difficultés particulières ou une modification de la procédure d’entrée du côté palestinien du passage-frontière.

Depuis le 12 mai 2018, en dehors des vacances et des occasions particulières, le passage frontalier est ouvert par l’Egypte de façon continue pour les entrées et les sorties⁷⁰. Il est resté fermé la majeure partie du temps de mars 2020 à février 2021 en raison de la pandémie de coronavirus⁷¹. En 2021, le poste de Rafah a été ouvert durant 221 jours et, durant les neuf premiers mois de 2022, 181 jours d’ouverture ont été comptabilisés⁷². Durant et après le conflit en mai 2021 à Gaza ainsi que lors des hostilités d’août 2022 (sauf le week-end), le passage est resté ouvert⁷³.

Selon la base de données de l’OCHA⁷⁴, consultée par le Cedoca le 11 octobre 2022, durant l’année 2022, 102.058 entrées dans la bande de Gaza via le passage de Rafah ont été enregistrées, un nombre à peine moins élevé que celui des sorties du territoire (105.161). Le nombre d’entrées en 2022 est le plus élevé depuis 2013 (voir graphique ci-dessous), année durant laquelle 151.000 entrées avaient été enregistrées⁷⁵.

Le passage de Rafah est ouvert cinq jours sur sept, du dimanche au jeudi, de 10 heures à midi pour les départs et de midi à 19 ou 20 heures pour les arrivées⁷⁶.

⁶⁴ OCHA-oPt, 13/02/2014, [url](#)

⁶⁵ UK Home Office, 03/2020, [url](#)

⁶⁶ EUBAM [site web], s.d., [url](#)

⁶⁷ Al-Monitor (Balousha H.), 13/01/2015, [url](#)

⁶⁸ Reuters, 18/11/2017, [url](#) ; PCHR, 08/01/2019, [url](#)

⁶⁹ Le Monde, 07/01/2019, [url](#) ; The Times of Israel, 07/01/2019, [url](#) ; Gisha, 16/01/2019, [url](#)

⁷⁰ OCHA-oPt, 08/10/2018, [url](#) ; Gisha, entretien vidéo, 20/09/2022

⁷¹ Gisha, entretien vidéo, 20/09/2022

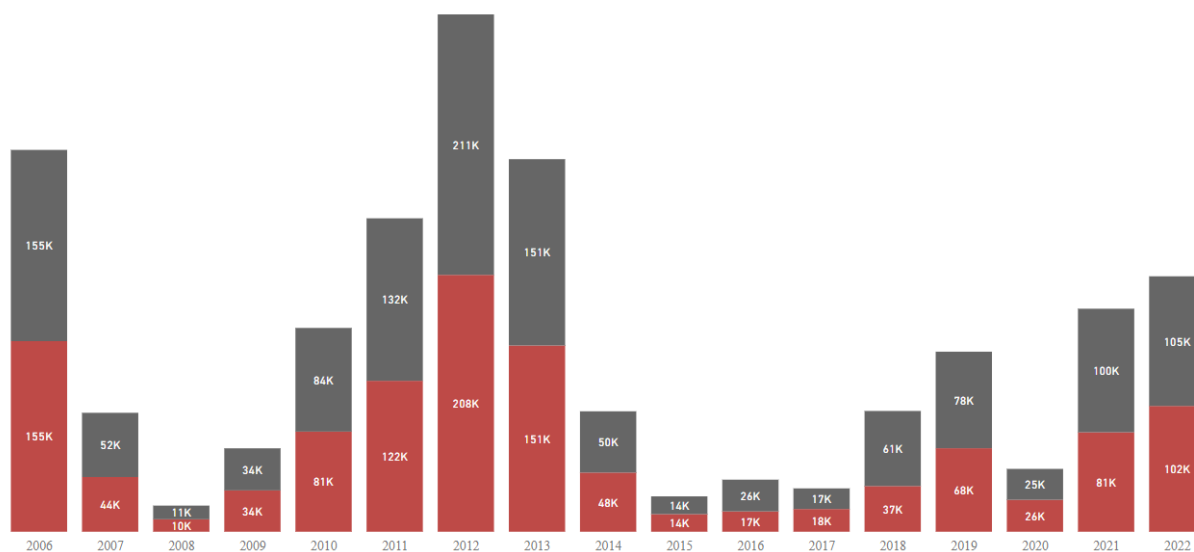
⁷² OCHA-oPt, [url](#)

⁷³ Reuters, 22/08/2021, [url](#) ; OCHA-oPt, 08/08/2022, [url](#) ; Le Monde (Imbert L.), 10/08/2022, [url](#)

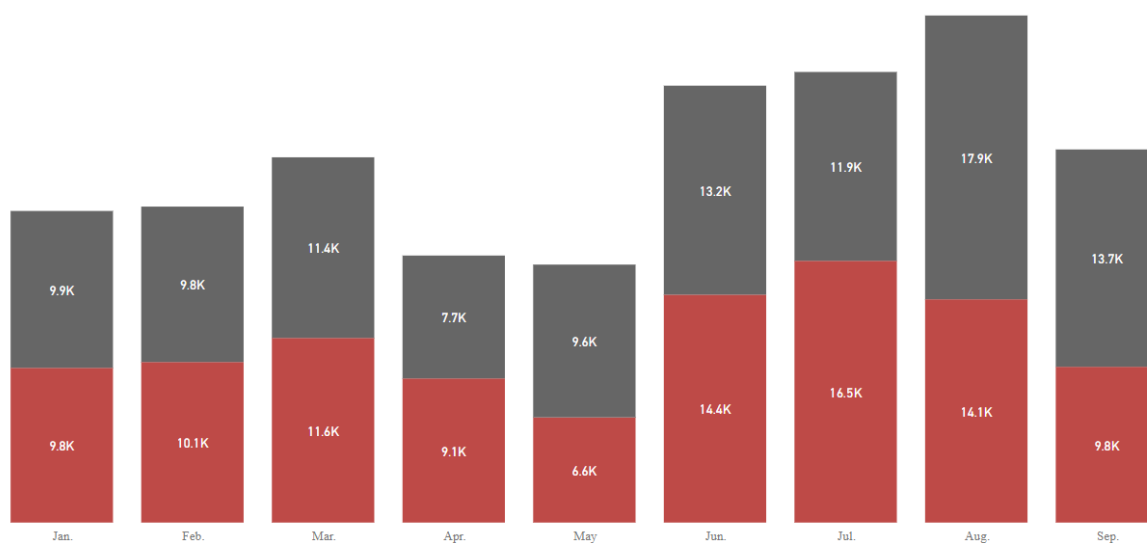
⁷⁴ Les sources de l’OCHA sont le ministère palestinien de l’Economie nationale, l’Autorité générale des frontières et des passages de l’Autorité palestinienne, l’UNRWA et le Palestine Trade Center.

⁷⁵ OCHA-oPt, *Data, Gaza crossings: movement of people and goods, Rafah Crossing: exits and entries of people*, s.d., [url](#)

⁷⁶ DIS, 21/06/2019, p. 65, [url](#)



Entrées (en rouge) dans la bande de Gaza via Rafah depuis 2006^{77,78}



Entrées (en rouge) dans la bande de Gaza via Rafah de janvier à septembre 2022^{79,80}

⁷⁷ OCHA-oPt, *Data, Gaza crossings: movement of people and goods, Rafah Crossing: exits and entries of people*, s.d., [url](#)

⁷⁸ Base de données consultée le 10 octobre 2022

⁷⁹ OCHA-oPt, *Data, Gaza crossings: movement of people and goods, Rafah Crossing: exits and entries of people*, [url](#)

⁸⁰ Base de données consultée le 10 octobre 2022

D'après Gisha, les services des autorités de facto de Gaza qui sont présents dans et aux abords du passage frontalier de Rafah sont les suivants : services de sécurité, en ce compris la force de sécurité intérieure⁸¹, police des frontières, police civile et officiels du ministère de l'Économie pour les contrôles de douane⁸².

Les récits des voyageurs ne rapportent pas de difficultés particulières du côté palestinien. L'un d'entre eux décrit en juillet 2021 la salle des arrivées du côté palestinien du poste frontalier de Rafah comme très propre et moderne, équipée d'air conditionné et d'un réseau wifi gratuit. Les douaniers y sont bien habillés, polis et courtois et les contrôles des passeports sont terminés après vingt minutes⁸³.

L'organisation Gisha n'a pas connaissance de cas dans lesquels des officiels palestiniens ont refusé l'entrée sur le territoire de Gaza à des résidents revenant de l'étranger⁸⁴.

Certains rapports font état du contrôle auquel est soumis tout Palestinien lorsqu'il entre dans la bande de Gaza, quel que soit le passage frontalier utilisé. Ainsi le rapport du Département d'Etat américain (United States Department of State, USDOS) sur les droits de l'homme dans le Territoire palestinien en 2021 indique que cette année-là, des Palestiniens rentrant à Gaza ont été régulièrement soumis à des interrogatoires du Hamas sur leurs activités en Israël, en Cisjordanie et à l'étranger⁸⁵.

Un rapport publié par le service de recherche norvégien LandInfo le 7 avril 2020, consacré aux éventuelles suspicions de collaboration touchant un Palestinien revenant dans la bande de Gaza après un séjour à l'étranger, indique que toute personne entrant dans la bande de Gaza est interrogée par les services de sécurité du Hamas au passage frontalier utilisé. Des questions peuvent être posées sur sa provenance et ses activités : « People who return after staying abroad may expect anything from simple questioning at the border to a further interview and questioning at the intelligence offices in Gaza »⁸⁶.

Le Cedoca n'a pas trouvé, dans les sources consultées, d'information relative à des problèmes rencontrés par des Palestiniens entrant dans la bande de Gaza avec les autorités locales parce qu'ils proviennent d'Europe⁸⁷. A la question de savoir quel était d'après lui le traitement réservé par les autorités du Hamas aux Palestiniens provenant d'Europe lors de leur entrée dans la bande de Gaza, un diplomate palestinien a répondu en février 2019 de la façon suivante :

« Il peut arriver que le Hamas reproche à quelqu'un de collaborer avec Ramallah ou Israël, notamment au passage d'Erez au nord de Gaza. C'est pour eux une manière de s'affirmer et de montrer qu'ils contrôlent ce qui se passe. Mais je ne pense pas qu'il y ait un focus particulier sur les Palestiniens venant d'Europe »⁸⁸.

Interrogé sur d'éventuels problèmes rencontrés par les rapatriés dans le cadre de leur voyage, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) a répondu le 1^{er} septembre 2020 que

⁸¹ La force de sécurité intérieure est le service de renseignement du gouvernement du Hamas, placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Elle est composée de membres de la force de sécurité intérieure *al-Majd*, qui fait partie des Brigades Ezzedine al-Qassam (la branche armée du Hamas) et est responsable de l'espionnage et des informateurs. ECFR, s.d., [url](#)

⁸² Hary T., directrice générale de Gisha, courrier électronique, 02/10/2022

⁸³ Mondoweiss (Moussa E.), 30/07/2021, [url](#)

⁸⁴ DIS, 21/06/2019, p. 61, [url](#)

⁸⁵ USDOS, 12/04/2022, [url](#)

⁸⁶ LandInfo, 07/04/2020, p. 8, [url](#)

⁸⁷ AI, 29/03/2022, [url](#) ; Freedom House, 24/02/2022, [url](#) ; HRW, 13/01/2022, [url](#) ; NRC [site web], [url](#) ; PCHR, 02/06/2022, [url](#) ; PCHR [site web], [url](#) ; Al Mezan Center For Human Rights [site web], [url](#) ; UNHCR, 03/2022, p. 26, [url](#) ; UNHCR, 23/02/2018, [url](#) ; OCHA-oPt [site web], [url](#) ; UNRWA [site web], [url](#) ; USDOS, 12/04/2022, [url](#) ; USDOS, 12/04/2022, [url](#) ; Lifos, Migrationsverket, 20/02/2015, [url](#) ; LandInfo, 09/05/2017, [url](#) ; CISR, 21/12/2018, [url](#) ; UK Home Office, 07/2022, [url](#) ; UK Home Office, 03/2020, [url](#) ; OFPRA, s.d., [url](#) ; LandInfo [site web], s.d., [url](#) ; Migrationsverket, 22/04/2022, [url](#) ; CISR, 29/04/2022, [url](#) ; ITIC [site web], s.d., [url](#)

⁸⁸ Diplomate, mission de Palestine à Bruxelles, entretien, 15/02/2019

selon son partenaire de réintégration Caritas International à Gaza, tous les rapatriés atteignent leur destination finale. Les problèmes potentiels à l'arrivée à l'aéroport du Caire et pendant le voyage vers Rafah font l'objet d'une discussion avec la personne concernée. Cette dernière reçoit des conseils avant le départ, lui permettant de prendre une décision éclairée sur son retour volontaire⁸⁹. Sollicité par le Cedoca le 8 septembre 2022 en vue de l'actualisation de cette information, Fedasil n'avait pas répondu au moment de la publication de ce rapport.

Concernant les programmes d'accompagnement pour les rapatriés dans la bande de Gaza, l'Office des étrangers (OE) avait répondu en août 2020 qu'aucun programme spécifique lié au retour n'était axé sur les ressortissants palestiniens, lesquels pouvaient toujours faire appel aux programmes belges existants en matière de retour assisté (www.retourvolontaire.be)⁹⁰. A la même question, Fedasil avait répondu le 1^{er} septembre 2020 que son partenaire à Gaza, Caritas International, exerçait le suivi du projet de réintégration et du budget pour chaque rapatrié. Il guide les rapatriés vers les services existants, la sécurité sociale et éventuellement d'autres possibilités de soutien proposées dans le pays d'origine⁹¹.

2. Organisation du retour depuis la Belgique

2.1. Procédure

Selon le *Rapport final de la Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers*⁹² (rapport présenté à la ministre de l'Asile et de la Migration le 15 septembre 2020), le processus d'éloignement des étrangers qui ne sont pas ou plus autorisés à rester sur le territoire belge est complexe. Sans entrer dans les détails, un document de voyage en cours de validité est indispensable pour pouvoir voyager en avion. Si un tel document n'est pas disponible, pour diverses raisons, l'OE doit effectuer des démarches pour en obtenir un auprès des autorités du pays d'origine⁹³. Le rapport indique à ce propos que :

« Ce n'est pas forcément parce qu'un accord a été conclu qu'il est plus facile d'obtenir un document de voyage. Cela dépend en grande partie de la coopération avec le pays d'origine dans d'autres domaines ou du représentant du pays en question, par exemple le consul »⁹⁴.

Pour obtenir ce document de voyage, la nationalité doit être établie, selon des règles variables d'un pays à l'autre. Le rapport précise en outre que :

« Le document de voyage délivré par les autorités pour le rapatriement est le laissez-passer (LP). Une fois la nationalité ou l'identité reconnue par le pays d'origine, l'OE doit demander un LP pour pouvoir procéder à l'éloignement effectif. Ici encore, les règles diffèrent selon le pays d'origine. Pour un nombre très limité de pays, l'OE peut lui-même établir un LP (EU-LP). Pour certains pays,

⁸⁹ Fedasil, cellule retour volontaire, courrier électronique, 01/09/2020

⁹⁰ OE, courrier électronique, 18/06/2020

⁹¹ Fedasil, cellule retour volontaire, courrier électronique, 01/09/2020

⁹² Cette commission est présidée par le professeur émérite Marc Bossuyt, ancien commissaire général aux réfugiés et aux apatrides.

⁹³ La procédure d'identification est également détaillée dans le rapport d'activités de l'OE pour 2020 : SPF Intérieur, 12/2021, pp. 76 et s., [url](#)

⁹⁴ Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, 15/09/2020, p. 85, [url](#)

le laissez-passer est valable pendant une longue période (trois mois ou un mois). Pour d'autres, le LP n'est valable que pour le jour de départ notifié à l'avance et avec le vol qui y est mentionné »⁹⁵.

L'éloignement forcé peut se faire avec ou sans escorte assurée par la police fédérale belge⁹⁶. Il peut s'agir d'un vol régulier ou spécial. Parmi les vols spéciaux (*special flights*), il y a ceux organisés par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX)⁹⁷. Le rapport précité mentionne toutefois que certains pays d'origine, soucieux de leur image, refusent les *special flights*⁹⁸.

Concernant l'organisation du retour volontaire, Fedasil indique sur son site Internet qu'il collabore avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui s'occupe de la réservation des vols et accompagne la personne concernée lors des différentes étapes de son voyage, jusqu'à l'arrivée. C'est à cette personne qu'il revient la charge d'obtenir des documents de voyage⁹⁹.

Lors de l'organisation du retour, ni l'OE ni l'OIM ne communiquent aux ambassades concernées le fait que les personnes renvoyées dans leur pays d'origine ont éventuellement demandé la protection internationale. C'est ce qui ressort d'un entretien avec l'OE le 22 mars 2022¹⁰⁰ et d'un courrier électronique adressé au Cedoca par l'OIM le 29 mars 2022¹⁰¹.

2.2. Données chiffrées

Le 30 juillet 2020, l'OIM a expliqué que les programmes de retour volontaire de la Belgique vers Gaza sont seulement organisés par Fedasil, le programme de retour volontaire et de réintégration de l'OIM ayant été suspendu jusqu'à nouvel ordre¹⁰². Le 27 septembre 2022, la même organisation a fait savoir que les retours restent suspendus en raison de défis politiques et opérationnels, de l'instabilité persistante dans le nord du Sinaï et de sévères difficultés avec le trajet et les documents¹⁰³.

Selon les chiffres communiqués par l'OE au Cedoca, aucun retour forcé n'a eu lieu en 2020, 2021 et 2022. En juin 2021, un retour volontaire sans escorte et sans vol Frontex d'une personne détenue en centre fermé a eu lieu vers Gaza¹⁰⁴. Le 19 octobre 2022, Fedasil a communiqué au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) les chiffres suivants concernant le retour volontaire de Palestiniens dans la bande de Gaza : 8 en 2020, 17 en 2021 et 18 pour les neuf premiers mois de l'année 2022¹⁰⁵.

⁹⁵ Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, 15/09/2020, p. 87, [url](#)

⁹⁶ Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, 15/09/2020, p. 96, [url](#)

⁹⁷ Frontex possède un important mandat dans le cadre du retour, il assiste et soutient (financièrement aussi) les Etats membres dans l'organisation d'opérations de retour conjointes et nationales : Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, 15/09/2020, p. 112, [url](#)

⁹⁸ Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, 15/09/2020, pp. 100-102, [url](#)

⁹⁹ Fedasil, s.d., [url](#) ; Fedasil, 2022, [url](#)

¹⁰⁰ OE, entretien, Bruxelles, 22/03/2022

¹⁰¹ OIM, courrier électronique, 29/03/2022

¹⁰² OIM, courrier électronique, 30/07/2020

¹⁰³ OIM, courrier électronique, 27/09/2022

¹⁰⁴ OE, courrier électronique, 17/10/2022

¹⁰⁵ Fedasil, cellule retour volontaire, courrier électronique, 19/10/2022

Résumé

D'après les sources consultées, le retour d'un Palestinien originaire de la bande de Gaza dans sa région d'origine ne pose pas de problème particulier. Le candidat au retour doit être enregistré comme résident palestinien dans le registre de la population palestinienne et disposer du numéro d'identité qui le prouve. S'il n'a pas de document de voyage palestinien en cours de validité, il peut s'en faire délivrer par l'intermédiaire de la mission de Palestine à Bruxelles ou de proches en Cisjordanie.

Pour se rendre dans la Bande de Gaza, les Palestiniens doivent accéder à l'Égypte puis traverser le nord du Sinaï jusqu'à la ville de Rafah, où se trouve le seul poste frontalier accessible aux citoyens palestiniens de Gaza. Muni de son passeport, le candidat au retour peut embarquer sans formalité sur un vol de la compagnie aérienne EgyptAir à destination du Caire, à condition qu'il se rende directement de l'aéroport du Caire à Rafah dans un convoi sous protection des forces de sécurité égyptiennes et que le poste-frontière de Rafah soit ouvert. S'il souhaite accéder au territoire égyptien pour se rendre à Gaza par ses propres moyens, il doit obtenir un visa égyptien. Les personnes vulnérables, les femmes et les enfants peuvent voyager par leurs propres moyens vers Rafah.

D'après des voyageurs palestiniens, le parcours du Caire à Rafah prend entre douze heures et quatre jours. Le voyage ne peut s'effectuer qu'en journée en raison des contraintes sécuritaires. Les conditions de voyage sont décrites par certains comme « infernales » et « indignes », en raison des longues files d'attente aux postes de contrôles, de l'absence de commodités et de possibilités de se restaurer sur le trajet, des fouilles répétées et abusives des bagages ainsi que du comportement méprisant affiché par les officiels égyptiens. Le Cedoca n'a pas trouvé dans les sources consultées d'information relative à des faits de violence ayant ciblé des voyageurs palestiniens en transit dans le nord du Sinaï pour accéder au Caire et inversement. Le seul événement rapporté remonte à août 2015, date à laquelle des Palestiniens membres de la branche armée du Hamas ont été enlevés par les services de sécurité égyptiens ; leur libération a eu lieu en février 2019.

Depuis mai 2018, en dehors des vacances, des occasions particulières et des périodes de fermeture liées au coronavirus, le passage frontalier de Rafah est ouvert de façon continue dans les deux sens. En 2021, le poste de Rafah a été ouvert durant 221 jours et, durant les neuf premiers mois de 2022, 181 jours d'ouverture ont été comptabilisés. Du côté palestinien, la sécurité dans et autour du poste frontalier de Rafah est assurée par les autorités de la bande de Gaza. Des interrogatoires plus ou moins poussés des voyageurs sur leur provenance et leurs activités peuvent avoir lieu. Les sources consultées ne mentionnent de problème particulier lié au retour de Palestiniens d'Europe lors de leur entrée dans la bande de Gaza.

Selon les chiffres communiqués par l'Office des étrangers au Cedoca, aucun retour forcé n'a eu lieu en 2020, 2021 et 2022. Les retours volontaires avec l'assistance de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile étaient au nombre de 8 en 2020, 17 en 2021 et 18 pour les neuf premiers mois de l'année 2022.

Bibliographie

Contacts directs

Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), cellule retour volontaire, courriers électroniques, 01/09/2020, 19/10/2022, info@fedasil.be

Consulat général de Belgique à Jérusalem, courrier électronique, 24/04/2017, jerusalem@diplobel.fed.be

Diplomate palestinien, entretien téléphonique, 14/09/2022, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Hary T., directrice générale, Gisha, courrier électronique, 02/10/2022, gisha@info.org

Hary T., directrice générale, Gisha, entretien vidéo, 20/09/2022

Mission de Palestine à Bruxelles, courriers électroniques, 25/07/2011, 10/08/2011, 10/10/2011, 24/04/2017, secretariat@palestinedelegationbrussels.eu

Mission de Palestine à Bruxelles, entretiens téléphoniques, 20/01/2015, 02/08/2016, + 32 2 735 16 39

Office des étrangers (OE), courrier électronique, 17/10/2022, infodesk@ibz.fgov.be

Organisation internationale pour les migrations (OIM), Bureau régional pour la Belgique et le Luxembourg, courriers électroniques, 30/07/2020, 27/09/2022, iombrussels@iom.int

Sources écrites et audiovisuelles

+972 (Hebh J.), *Feeling less than human: The hell of crossing into Gaza*, 26/08/2022, <https://www.972mag.com/crossing-into-gaza-hell/> [consulté le 22/09/2022]

Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), *Vous souhaitez retourner dans votre pays ?*, 2022, <https://www.retourvolontaire.be/> [consulté le 22/04/2022]

Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), *Voyage de retour*, s.d., <https://www.fedasil.be/fr/retour-volontaire/voyage-de-retour> [consulté le 22/04/2022]

Al Mezan Center For Human Rights [site web], s.d., <http://www.mezan.org/en/> [consulté le 28/09/2022]

Al-Monitor (Balousha H.), *Hamas, Fatah bicker over Gaza crossings*, 13/01/2015, <https://web.archive.org/web/20170312163436/http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2015/01/hamas-gaza-crossings-control-palestinian-government.html> [consulté le 23/08/2018]

Amnesty International (AI), *Amnesty International Report 2021/22, The State of the World's Human Rights, Palestine (State of) 2021*, 29/03/2022, <https://www.ecoi.net/en/document/2070261.html> [consulté le 26/09/2022]

Anadolu Agency (AA), *Palestinians abducted in Egypt's Sinai released: Hamas*, 28/02/2019, <https://www.aa.com.tr/en/middle-east/palestinians-abducted-in-egypts-sinai-released-hamas/1405931> [consulté le 05/09/2022]

B'Tselem [site web], s.d., <https://www.btselem.org/> [consulté le 28/09/2022]

Chatham House (Shiblak A.), *The Palestinian Refugee Issue: A Palestinian Perspective*, in *Middle East and North Africa Programme, Briefing Paper 09/01*, 02/2009, www.voltairenet.org/IMG/pdf/Palestinian_Refugee_Issue.pdf [consulté le 21/10/2022]

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), *COI Focus. Egypte. Situation sécuritaire dans le nord du Sinaï*, 21/10/2022, https://www.cgvs.be/sites/default/files/rapporten/coi_focus_situation_securitaire_dans_le_nord_du_sinaï_20221021.pdf [consulté le 26/10/2022]

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), *Transposition de la directive Procédure d'asile*, 21/03/2018, <https://www.cgra.be/fr/actualite/transposition-de-la-directive-procedure-dasile> [consulté le 14/02/2022]

Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, *Rapport final*, 15/09/2020, https://www.myria.be/files/Rapport_final_Bossuyt.pdf [consulté le 22/04/2022]

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *Cartables nationaux de documentation, Territoire occupé palestinien*, 21/12/2018, <https://irb-cisr.gc.ca/fr/renseignements-pays/cnd/Pages/index.aspx?pid=9528> [consulté le 02/09/2020]

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *Israël et Palestine : information indiquant si un Palestinien qui a vécu à l'extérieur des Territoires palestiniens occupés (TPO) durant un certain nombre d'années peut retourner vivre dans les TPO; si la personne qui retourne vivre dans les TPO doit se voir délivrer une carte d'identité par Israël et s'il est possible d'obtenir la carte depuis l'étranger; si une personne née à Gaza doit surmonter des obstacles particuliers pour retourner dans les TPO*, 26/04/2016, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?docid=585a7dc54> [consulté le 20/09/2022]

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *Cartables nationaux de documentation, Territoire palestinien occupé*, 29/04/2022, <https://irb.gc.ca/fr/renseignements-pays/cnd/Pages/index.aspx?pid=11277> [consulté le 26/09/2022]

Danish Immigration Service (DIS), *Palestinians - Access and Residency for Palestinians in the West Bank, the Gaza Strip and East Jerusalem; Report based on interviews conducted from 31 March to 4 April 2019 in Jerusalem, Ramallah and Tel Aviv*, 21/06/2019, <https://us.dk/publikationer/2019/juni/palestinians-access-and-residency-for-palestinians-in-the-west-bank-the-gaza-strip-and-east-jerusalem/> [consulté le 19/09/2022]

Euro-Med Human Rights Monitor, *The Gaza Strip: Undocumented Citizens*, 28/03/2021, <https://euromedmonitor.org/en/article/4279/The-Gaza-Strip:-Undocumented-Citizens> [consulté le 22/09/2022]

European Council of Foreign Relations (ECFR), *Mapping Palestinian Politics, Internal Security Force (ISF) – Hamas*, s.d., https://ecfr.eu/special/mapping_palestinian_politics/internal_security_force/ [consulté le 10/10/2022]

European Union Border Assistance Mission (EUBAM) [site web], s.d., <http://www.eubam-rafah.eu> [consulté le 28/09/2022]

Forced Migration Review (FMR) (Shiblak A.), *Vivre en fantôme: les Palestiniens apatrides*, in *Palestinian Displacement, a case apart?*, FMR issue 26, 08/2006, <http://www.fmreview.org/palestine> [consulté le 17/08/2018]

Freedom House, *Freedom in the World 2022 - Gaza Strip*, 24/02/2022, <https://www.ecoi.net/en/document/2072100.html> [consulté le 26/09/2022]

Gisha - Legal Center for Freedom of Movement [site web], s.d., <http://gisha.org/> [consulté le 29/02/2022]

Gisha - Legal Center for Freedom of Movement, *About Gisha*, s.d., <https://gisha.org/en/about-gisha/> [consulté le 10/10/2022]

Global FirePower (GFP), *2022 Military Strength Ranking*, s.d., <https://www.globalfirepower.com/countries-listing.php> [consulté le 31/08/2022]

HalaTravel [Facebook profile], s.d., <https://www.facebook.com/HalaTravel.EG/> [consulté le 10/10/2022]

Human Rights Watch (HRW), *World Report 2022 - Israel and Palestine*, 13/01/2022, <https://www.ecoi.net/en/document/2066491.html> [consulté le 26/09/2022]

I24 News, *Attentat suicide au point de passage de Rafah entre Gaza et l'Egypte*, 17/08/2017, <https://www.i24news.tv/fr/actu/international/moyen-orient/153162-170817-attentat-suicide-a-un-point-de-contrôle-du-hamas-a-qaza> [consulté le 28/09/2022]

International Crisis Group (ICG) [site web], s.d., <https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/east-mediterranean-mena/israelpalestine> [consulté le 28/09/2022]

Israeli Civilian Administration (ICA) Judea and Samaria via Gisha, *Procedure of Palestinian residents' passage at the border crossings*, 12/2012,

https://www.gisha.org/UserFiles/File/LegalDocuments/procedures/movement_between_israel_and_the_west_bank/48en.pdf [consulté le 22/09/2022]

LandInfo [site web], s.d., <https://landinfo.no/land/palestina/> [consulté le 26/09/2022]

LandInfo, *Palestine: Suspicion of collaboration upon returning to the Gaza Strip*, 07/04/2020, <https://landinfo.no/wp-content/uploads/2020/06/Query-response-Palestine-Suspicion-of-collaboration-upon-returning-to-the-Gaza-Strip-7-April-2020.pdf> [consulté le 26/08/2020]

LandInfo, *Temanotat Palestina: Passering av grenseovergangene Rafah og Erez til og fra Gazastripen*, 09/05/2017, <https://landinfo.no/wp-content/uploads/2018/04/Temanotat-Palestina-Passering-av-grenseovergangene-Rafah-og-Erez-til-og-fra-Gazastripen-09052017.pdf> [consulté le 26/08/2020]

Le Monde (Imbert L.), *L'enfer des voyageurs palestiniens aux portes de Gaza*, 10/08/2022, https://www.lemonde.fr/international/article/2022/08/10/l-enfer-des-voyageurs-palestiniens-aux-portes-de-gaza_6137632_3210.html#:~:text=Ce%20matin%20d'%C3%A9t%C3%A9%20des,allongent%20sur%20leurs%20gros%20bagages [consulté le 12/09/2022]

Lifos, Migrationsverket, *Gränsövergången i Rafah - status, kriterier och procedurer vid passage till och från Egypten*, 20/02/2015, <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=34099> [consulté le 17/08/2018]

Lifos, Migrationsverket, *Palestinier Lifos rekommenderar*, 22/04/2022, <https://lifos.migrationsverket.se/fokuslander/fokus/2016-03-31-palestinier.html> [consulté le 26/09/2022]

Mada Masr, *Egypt pushes for return to Hamas de-escalation in exchange for release of 4 Qassam Brigades members 'missing' since 2015*, 24/02/2019, <https://www.madamasr.com/en/2019/02/24/feature/politics/egypt-pushes-for-return-to-hamas-de-escalation-in-exchange-for-release-of-4-qassam-brigades-members-missing-since-2015/> [consulté le 05/09/2022]

Mapa GISrael via Google Maps, 23/09/2022, [https://www.google.be/maps/dir/A%C3%A9roport+du+Caire+\(CAI\),+%C3%89gypte/Rafah,+%C3%89gypte/@30.6349487,31.6997925,8z/data=!3m1!4b1!4m1!4m1!3m1!5m1!1s0x145817082ea84f41:0xe065af2151e21386!2m2!1d31.4006524!2d30.1119203!1m5!1m1!1s0x14fd9486011a1d1d:0xaef6d7fc0c29f2c!2m2!1d34.2401914!2d31.2802667!3e0](https://www.google.be/maps/dir/A%C3%A9roport+du+Caire+(CAI),+%C3%89gypte/Rafah,+%C3%89gypte/@30.6349487,31.6997925,8z/data=!3m1!4b1!4m1!4m1!3m1!5m1!1s0x145817082ea84f41:0xe065af2151e21386!2m2!1d31.4006524!2d30.1119203!1m5!1m1!1s0x14fd9486011a1d1d:0xaef6d7fc0c29f2c!2m2!1d34.2401914!2d31.2802667!3e0) [consulté le 23/09/2022]

Meir Amit Intelligence and Terrorism Information Center (ITIC) [site web], s.d., <https://www.terrorism-info.org.il/en/c/the-israeli-palestinian-conflict/> [consulté le 29/09/2022]

Middle East Eye (MEE) (Kaamil A.), *'Leaving hell to live in hell': The bribes and checkpoints from Gaza through Egypt*, 21/11/2018, <https://www.middleeasteye.net/news/leaving-hell-live-hell-bribes-and-checkpoints-gaza-through-egypt> [consulté le 01/09/2020]

Middle East Eye (MEE), *Egypt: Sinai residents asked to return as army and tribes curb Islamic State group*, 21/04/2022, <https://www.middleeasteye.net/news/egypt-sinai-residents-return-army-tribes-curb-is-presence> [consulté le 01/09/2022]

Middle East Monitor (MEMO), *The Rafah Border Crossing is a painful path for Gaza's*, 19/08/2021, <https://www.middleeastmonitor.com/20210819-the-rafah-border-crossing-is-a-painful-path-for-qazas-palestinians/> [consulté le 01/09/2022]

Mondoweiss (Moussa E.), *The Trip to Gaza*, 30/07/2021, <https://mondoweiss.net/2021/07/the-trip-to-gaza/> [consulté le 12/09/2022]

Norwegian Refugee Council [site web], s.d., <https://www.nrc.no/> [consulté le 27/09/2022]

Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), *Publications, Moyen-Orient*, s.d., <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/nos-publications/moyen-orient> [consulté le 27/09/2022]

Palestinian Centre for Human Rights (PCHR) [site web], s.d., <https://pchrqaza.org/en/> [consulté le 26/09/2022]

Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), *Annual report on the human rights situation and the activities of the Palestinian Centre for Human Rights in the Occupied Palestinian Territory in 2021*, 02/06/2022, <https://pchrqaza.org/en/wp-content/uploads/2022/06/PCHR-Annual-2021-English.pdf> [consulté le 26/09/2022]

Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), *PCHR Calls for Returning Palestinian Authority's Employees to Rafah Crossing*, 08/01/2019, <https://pchrqaza.org/en/?p=11848> [consulté le 27/02/2019]

Reuters, *Egypt to close Rafah crossing with Gaza from Monday*, 22/08/2021, <https://www.reuters.com/world/middle-east/egypt-close-rafah-crossing-with-gaza-monday-2021-08-22/> [consulté le 12/09/2022]

Reuters, *Egypt-Gaza border opens under PA control for first time in a decade*, 18/11/2017, <https://www.reuters.com/article/us-palestinians-reconciliation-rafah/egypt-gaza-border-opens-under-pa-control-for-first-time-in-a-decade-idUSKBN1DI0C9> [consulté le 13/08/2018]

Service public fédéral (SPF) Intérieur, *Rapport d'activités 2020. Office des étrangers*, 12/2021, <https://dofi.ibz.be/sites/default/files/2021-12/Rapport%20annuel%202020.pdf> [consulté le 22/04/2022]

Sinai Tribes Union@Sinai.Tribes.Union [Facebook profile], s.d., <https://www.facebook.com/Sinai.Tribes.Union> [consulté le 01/09/2022]

The Christian Science Monitor, *For Gazans, an open border crossing still presents barriers*, 25/05/2018, <https://www.csmonitor.com/World/Middle-East/2018/0525/For-Gazans-an-open-border-crossing-still-presents-barriers> [consulté le 09/08/2018]

The New Arab (Shehada M.), *Human rights at a premium: How this Egyptian company profits from the blockade of Gaza*, 22/08/2019, <https://english.alaraby.co.uk/opinion/egyptian-company-profits-blockade-gaza> [consulté le 10/10/2022]

The New Arab, *Egypt eases restrictions for Gazans travelling through Rafah crossing*, 30/06/2022, <https://english.alaraby.co.uk/news/egypt-eases-restrictions-gazans-travelling-through-rafah> [consulté le 23/09/2022]

United Kingdom (UK) Home Office, *Country of Origin Information Report - Occupied Palestinian Territories*, 15/05/2012, <https://www.gov.uk/government/publications/occupied-palestinian-territories-country-policy-and-information-notes> [consulté le 17/08/2018]

United Kingdom (UK) Home Office, *Country Policy and Information Note Occupied Palestinian Territories: the humanitarian situation in Gaza*, 07/2022, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1100458/PS_E_CPIN_Gaza_humanitarian_situation.pdf [consulté le 26/09/2022]

United Kingdom (UK) Home Office, *Report of a Home Office Fact-Finding Mission Occupied Palestinian Territories: freedom of movement, security and human rights situation, Conducted 23 September 2019 to 27 September 2019*, 03/2020, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/870838/OPTs_-_FFM_report_PDF.pdf [consulté le 26/09/2022]

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Country of Origin Information on the Situation in the Gaza Strip, Including on Restrictions on Exit and Return*, 23/02/2018, <https://www.refworld.org/docid/5a9908ed4.html> [consulté le 18/02/2019]

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *UNHCR Position on Returns to Gaza*, 03/2022, <https://www.refworld.org/docid/6239805f4.html> [consulté le 22/09/2022]

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Occupied Palestinian Territories (OCHA-oPt), *Protection of Civilians Weekly Report | 4 - 10 February 2014*, 13/02/2014, <https://www.ochaopt.org/content/protection-civilians-weekly-report-4-10-february-2014> [consulté le 17/08/2018]

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Occupied Palestinian Territories (OCHA-oPt) [site web], <https://www.ochaopt.org/> [consulté le 23/09/2022]

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Occupied Palestinian Territories (OCHA-oPt), *Escalation in the Gaza Strip and Israel | Flash Update #2 as of 18:00*, 08/08/2022, <https://www.ochaopt.org/content/escalation-gaza-strip-and-israel-flash-update-2-august-2022> [consulté le 12/09/2022]

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Occupied Palestinian Territories (OCHA-oPt), *Data, Gaza crossings: movement of people and goods, Rafah Crossing: exits and entries of people*, <https://www.ochaopt.org/data/crossings> [consulté le 23/09/2022]

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Occupied Palestinian Territories (OCHA-oPt), *Protection of Civilians Report | 13-26 September 2022*, 30/09/2022, <https://www.ochaopt.org/poc/13-26-september-2022> [consulté le 10/10/2022]

United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA) [site web], s.d., <https://www.unrwa.org/> [consulté le 22/09/2022]

United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA), *UNRWA letter to UNHCR describing the UNRWA mandate and services (22 September 2021)*, 06/10/2021, https://www.unrwa.org/resources/about-unrwa/UNRWA_letter_to_UNHCR [consulté le 22/09/2022]

United States Department of State (USDOS), *2021 Country Report on Human Rights Practices: Israel, West Bank and Gaza - West Bank and Gaza*, 12/04/2022, <https://www.ecoi.net/en/document/2071205.html> [consulté le 26/09/2022]